

ÉTUDES DE MORALE ET DE SOCIOLOGIE

Abbé CHARLES CALIPPE

Les Tendances Sociales

des

Catholiques Libéraux



*Lacordaire, Montalembert,
Gerbet, Foisset, Ch. de Coux,
Villeneuve-Bargemont, F. Ozanam,
Vicomte de Melun, Berryer, Balzac,
Lamartine, Gratry.*

BLOUD ET C^{ie}, ÉDITEURS A PARIS

Fernando Penon

13. VI. 1911.

L'ATTITUDE SOCIALE

DES

CATHOLIQUES FRANÇAIS AU XIX^e SIÈCLE

Nihil obstat,

C. GUIGNOT.

Imprimatur,

Amiens, 29 décembre 1910.

LÉON, év. d'A.

PRÉFACE

Si les catholiques français du XIX^e siècle sont, dans leur ensemble, restés fidèles aux doctrines et à l'orientation sociales du catholicisme, ce n'est pas simplement l'effet d'une coïncidence heureuse, mais fortuite. Au contraire, ces doctrines s'imposent à quiconque fait profession d'être catholique. Elles s'imposent tellement qu'on les retrouve, plus ou moins précises et pures, plus ou moins complètes et conscientes, partout où il y a des hommes soucieux de montrer en l'Eglise autre chose qu'une congrégation de boudeurs et d'émigrés.

Déjà nous avons vu de Maistre et Bonald,

Chateaubriand, Ballanche et Tocqueville s'en inspirer presque simultanément. En même temps, un révolutionnaire converti, Buchez, essaie d'en faire comme la clef de voûte d'une philosophie très composite, tandis qu'un peu plus tard, Bordas-Demoulin, janséniste et gallican, leur cherche, de concert avec son ami François Huet, un point d'appui dans la métaphysique platonicienne.

Tout le XIX^e siècle nous offre le même spectacle. Lacordaire et Montalembert sont tout nourris, eux aussi, de ces doctrines. On en rencontre des traits, et non des moins caractéristiques, dans l'œuvre très mêlée d'un romancier comme Balzac. Elles animent la pensée de ce royaliste mystique et souvent profond, en qui survit quelque chose de l'esprit de Joseph de Maistre, Blanc Saint-Bonnet. Un avocat, Berryer, en prépare, par de brillantes plaidoiries, quelques réalisations légales. Gratry les aperçoit aux sources mêmes de la philosophie et de la théologie chrétiennes. L'observation minutieuse et méthodique des faits y ramène, d'autre part, l'homme le plus

défiant des systèmes et des constructions *a priori*, Frédéric Le Play. Et comme si toutes les écoles et tous les partis devaient leur rendre un témoignage saisissant et concordant, elles illuminent enfin les écrits d'un polémiste intransigeant comme Louis Veuillot qui, sous ce rapport, reste le glorieux émule des catholiques libéraux dont il fut, sur tant d'autres points, l'irréconciliable adversaire.

Rien peut-être ne fait mieux ressortir la richesse et la fécondité de ces doctrines que de les voir s'adapter ainsi aux préoccupations et aux méthodes les plus variées — pour ne pas dire parfois les plus contradictoires — et devenir le trait d'union de groupes et de personnalités que tout le reste isolait ou séparait.

On s'en apercevra mieux encore en étudiant, à ce point de vue, le groupe d'écrivains et d'hommes d'action que l'on désigne sous le nom de catholiques libéraux.

Mettre la liberté — ou, plus exactement, les libertés publiques — au service de la religion, et la religion au service de ces libertés : ainsi peuvent se définir leurs efforts et

leurs tendances. Leur attitude fut, dès le début, très caractéristique. Ni la logique autoritaire de Joseph de Maistre et de Bonald, ni les intuitions sentimentales de Chateaubriand et de Ballanche ne suffirent à exprimer toutes leurs aspirations. Ils ne relèvent exclusivement ni des uns ni des autres. On voit même s'opérer, grâce à eux, des rapprochements assez inattendus : libéral comme Chateaubriand et Ballanche, Lamennais, par exemple, a combattu le gallicanisme avec autant de fougue et plus de violence encore que de Maistre.

Les catholiques libéraux forment donc, dans l'histoire des idées et des partis, une catégorie à part. Dotés par Lamennais d'un nom, d'une doctrine et d'une méthode, ils peuvent, sous la direction de chefs illustres, comme Lacordaire et Montalembert, se reconnaître, et, malgré les vicissitudes religieuses et politiques, se grouper, marcher ensemble dans les mêmes voies.

Mais, dans ces voies périlleuses où ils s'engagent sous l'égide du libéralisme, ne risque-

ront-ils pas de rencontrer, de soutenir ou de s'appropriier les systèmes qui, sous prétexte de liberté, prétendaient gouverner les relations économiques avec ces seuls mots d'ordre : laissez faire, laissez passer ?

Ou bien seront-ils sauvés de ce péril — et comment, dans quelle mesure ? — soit par leur sens chrétien de la dignité des hommes créés par le même Dieu, rachetés par le même Sauveur, soit par leur expérience des réalités concrètes de la misère avec lesquelles la plupart d'entre eux furent mis en contact par les œuvres charitables ? Et, grâce à cette double influence, parviendront-ils à élaborer, sinon une doctrine sociale très précise, très sûre et très cohérente, du moins une ébauche de cette doctrine et, en quelque sorte, les premiers linéaments d'une sociologie chrétienne ?

Dans les pages qui suivent, nous avons essayé de répondre à ces questions en laissant parler, le plus souvent possible, les textes et les faits. Nous voudrions l'avoir bien montré, car la leçon ne manque pas d'importance :

si exposés qu'ils fussent, par leurs tendances propres, à s'égarer dans le libéralisme économique et l'individualisme, les catholiques libéraux furent sauvés de ces aberrations par leur foi et par leurs œuvres. Plus leur foi fut profonde et agissante, plus leur attitude sociale fut nette, ferme, concordante, quelles que fussent d'ailleurs sur des questions connexes leurs opinions et, plus d'une fois, en dépit de ces opinions mêmes.

CHAPITRE PREMIER

LES CHEFS DE FILE

I. — LACORDAIRE

De tous les auxiliaires de Lamennais, Lacordaire et Montalembert furent, sinon les premiers, du moins et sans contredit, les plus illustres. Groupés autour de lui aux plus beaux jours de *l'Avenir*, séparés de lui lorsque lui-même se sépara de Rome, ils portèrent toute leur vie le deuil de cette amitié de jeunesse : mais ils continuèrent à servir, d'un cœur assoupli et approfondi par l'épreuve, la religion et la liberté. La question, ici, est de savoir si la façon dont ils envisagèrent l'une et l'autre leur permit de bien saisir le sens des doctrines sociales du catholicisme et leurs applications pratiques.

I

Au lendemain de la mort de Lacordaire, Montalembert traçait de lui ce portrait : « Né démocrate et nourri dans les idées républicaines, il a comprimé de bonne heure, sans l'éteindre jamais, cette lave révolutionnaire qui de temps à autre faisait explosion dans sa parole, non plus pour semer la ruine et l'effroi, mais pour illuminer la nuit d'alentour » : aux yeux de son ami, le grand moine était resté « le plus pur des démocrates ¹. »

Ce jugement appelle quelques réserves, au moins pour ce qui touche au républicanisme de Lacordaire. « Je vous déclare, disait un jour Lacordaire à un groupe d'ouvriers, qu'avant le 24 février 1848, il n'y avait pas dans toute ma personne un atome de républicanisme » ². A vrai dire, les questions purement

1. MONTALEMBERT. *Le Père Lacordaire*, (1863), p. 4-5.

2. Au Club de l'Union, 11 avril 1848. (Cité par VILLARD, *Correspondance du P. Lacordaire*, p. 304).

politiques n'offraient à ses yeux qu'un médiocre intérêt : dès 1831, il écrivait à l'un de ses amis :

Nous ne sommes d'aucun parti, ni carlistes, ni juste-milieu, ni républicains, ni Napoléonistes. Nous sommes pour la justice qui n'est pas plus carliste que philippiste ¹.

Et, quelques mois après, le soir même du jour où, rompant définitivement avec l'abbé de Lamennais, il quitta La Chênaie, il déclarait à celui qui avait été jusque-là son maître et son ami :

Je crois que, durant ma vie et bien au-delà, la république ne pourra s'établir ni en France, ni en aucun lieu de l'Europe, et je ne pourrais prendre part à un système qui aurait pour base une persuasion contraire ².

Dès le lendemain de la Révolution de 1848, il revenait nettement à ce premier point de vue :

Mon opinion, expliquait-il le 27 mars 1851, est

1. Lettre à M. Voinchet (22 octobre 1831); dans VILLARD.
2. Lettre du 4 décembre 1832, citée par le P. CHOCARNE, *Le P. Lacordaire, sa vie intime et religieuse*, t. I^{er}, p. 154.

que nous devons rester en dehors de tous les partis et tâcher de servir le pays par la propagation des sentiments et des pensées sans lesquels aucun ordre n'est possible sur la terre ¹.

Dix ans plus tard, il exposait en des termes plus précis encore l'attitude du catholique libéral — la sienne — vis-à-vis des partis politiques :

Le vrai catholique libéral n'est ni bourbonien, ni orléaniste, ni napoléonien; il est avant tout l'ami de la liberté civile, politique et religieuse; il la veut pour elle-même et fortement assise sur les données du christianisme. Quant aux partis politiques proprement dits, c'est-à-dire dynastiques, il ne les met qu'au troisième rang, selon qu'ils peuvent plus ou moins servir la religion et la liberté. Ce qui nuit si fort dans notre pays à un établissement social permanent, c'est précisément que les questions de personnes l'emportent sur les questions de principes. Les personnes ne sont quelque chose que par leurs relations avec les principes, tandis que les principes subsistent en eux-mêmes dans l'éternelle vérité de Dieu. Les hommes meurent, les dynasties s'éteignent, les empires se renouvellent, mais les principes demeurent immuables, de même que le granit qui porte tous les

1. Lettre à M. Eugène Lacordaire (27 mars 1851); dans VILLARD.

phénomènes changeants dont la nature nous donne le spectacle à la surface de la terre ¹.

II

Cependant, Lacordaire, pour n'avoir pas été « nourri dans les idées républicaines », n'en avait pas moins aperçu de bonne heure la valeur sociale du christianisme; c'est même par là qu'il était redevenu chrétien. Nous en avons la preuve dans une lettre intéressante et importante, datée du 15 mars 1824 :

Tu veux que je te raconte mes idées religieuses, expliquait-il à l'un de ses amis... Je te dirai seulement que je suis arrivé aux croyances catholiques par mes croyances sociales, et qu'aujourd'hui, rien ne me semble mieux démontré que cette conséquence. La société est nécessaire; donc, la religion chrétienne est divine; car elle est le seul moyen d'amener la société à sa perfection, en prenant l'homme avec toutes ses faiblesses et l'ordre social avec toutes ses conditions ².

1. Lettre à M. SABATIER, avocat à Paris, (4 juillet 1861).

2. Le texte de cette lettre a été publié par M. FOISSET, *Vie du P. Lacordaire*, t. I^{er}, p. 59.

Ce point de vue l'avait tellement frappé que, plus tard, il y revenait encore, dans ses *Considérations sur le système philosophique de M. de Lamennais* :

Si je recherche au fond de ma mémoire les causes logiques de ma conversion, je n'en découvre pas d'autres que l'évidence historique et sociale du christianisme, évidence qui m'apparut dès que l'âge me permit d'éclaircir les doutes que j'avais respirés avec l'air dans l'Université ¹.

Des préoccupations qui tenaient au fond le plus intime de la conscience et de la vie de Lacordaire ne pouvaient pas ne pas transparaître dans son apologétique. Au fait, on les y retrouve. En 1845, amené à parler dans ses conférences de Notre-Dame de Paris, des effets de la doctrine catholique sur la société, il étudie successivement l'influence de la société catholique sur la société naturelle, quant aux principes du droit, quant à la propriété, quant à la famille, quant à l'autorité, quant à la communauté de biens et de vie. Au cours d'un tel exposé, comment ne pas prêter l'oreille aux

¹. *Considérations sur le système philosophique de M. de Lamennais*, ch. x.

discussions qui commençaient alors à passionner ses contemporains? Comment ne pas essayer d'apporter une réponse, la réponse de l'Eglise, aux problèmes qui les troublaient? Lacordaire ne s'est point soustrait à cette obligation : il a dit quelle devait être, selon lui, la solution de ces problèmes.

Dans les Ordres religieux que le catholicisme a fait surgir, il s'est plu à montrer la réalisation de ce qu'il appelle la plus haute pensée économique et la plus haute pensée philanthropique. Il a vanté, sous ce double rapport, leurs avantages et leurs services. Service gratuit et populaire de la douleur et de la vérité par l'apostolat et l'éducation ; service gratuit et populaire de la maladie et de la mort ; service gratuit et populaire du sang : voilà pour le point de vue philanthropique. Au point de vue économique, la communauté volontaire de biens et de vie a pour avantages de partager les biens, d'en accroître la mesure, de diminuer le besoin que nous en avons. Et Lacordaire, ému de tous ces bienfaits dont il a pu expérimenter par lui-même la valeur, se demande s'il n'y aurait pas pour la société civile un moyen d'en profiter quelque peu.

Ce moyen existe, ajoute-t-il, c'est l'association volontaire :

Je n'insiste pas davantage sur la question économique. Grâce à Dieu, elle est jugée aujourd'hui. Il est admis que l'association est le seul moyen économique qui soit au monde, et que, si vous n'associez pas les hommes dans le travail, le secours et la répartition, inévitablement le plus grand nombre d'entre eux sera victime d'une minorité intelligente et mieux pourvue des moyens de succès. Je ne prends pas sur moi de louer tous les plans d'association qui se pressent au jour, toutes les tentatives de communauté qui demandent l'eau et le feu ; je loue seulement l'intention, parce qu'elle est un hommage aux vrais besoins de l'humanité. Ne l'oubliez pas, Messieurs, tant que nous sommes isolés, nous n'avons à espérer que la corruption, la servitude et la misère : la corruption, parce que nous n'avons à répondre que de nous-même à nous-même, et que nous ne sommes pas portés par un corps qui nous inspire respect pour lui et pour nous ; la servitude, parce que, quand on est seul, on est impuissant à se défendre contre quoi que ce soit ; enfin, la misère, parce que le plus grand nombre des hommes naît dans des conditions trop peu favorables pour soutenir jusqu'au bout son existence contre tous les ennemis intérieurs et extérieurs, s'il n'est assisté par la communauté des ressources contre la communauté des maux. L'as-

MS

sociation volontaire, où chacun entre et sort librement, sous les conditions déterminées par l'expérience, est le seul remède efficace à ces trois plaies de l'humanité, la misère, la servitude et la corruption. L'Eglise, dès le lendemain de la Pentecôte, l'a proclamé très haut; elle a fondé parmi ses premiers disciples la communauté volontaire de biens et de vie; elle a frappé de mort l'hypocrisie, qui tentait déjà d'en corrompre les lois; et, depuis, dans le cours des âges, elle n'a cessé de porter ses fidèles à l'association sous toutes ses formes et pour tous les objets. Sa maxime constante a été d'unir pour sanctifier et protéger, comme la maxime du monde est de diviser pour régner ¹.

En 1848, Lacordaire aborde de nouveau le même problème. Il prêche encore à Notre-Dame; et, cette fois, il parle de Dieu. Il étudie Dieu en lui-même et dans ses œuvres. Cela l'amène à parler de l'homme qu'il considère comme être intelligent, comme être moral, comme être social. Il en profite pour opposer à la conception individualiste et révolutionnaire de l'homme la conception chrétienne et ce qu'il appelle le « dogme de la société ».

La société n'est pas une institution d'origine purement humaine; elle est moins encore une

1. *Conférences de Notre-Dame de Paris*, 36^e Conférence.

institution contre nature et, à ce titre, responsable de tous nos maux. Avec quelle facilité, cependant, ces idées s'étaient infiltrées dans les esprits !

Qui de nous, au temps de sa jeunesse, ne s'est pas représenté qu'il errait librement dans les solitudes du nouveau monde, n'ayant pour toit que le ciel, pour breuvage que l'eau des fleuves inconnus, pour nourriture que le fruit spontané de la terre et le gibier tombé sous ses coups, pour loi que sa volonté, pour plaisir que le sentiment continu de son indépendance et les hasards d'une vie sans limites sur un sol sans possesseur ? C'étaient là de nos rêves.

Lacordaire, en citant un passage d'une des premières œuvres de Chateaubriand, montre bien d'où lui sont venus ces « rêves ». Il les répudie à présent et, en même temps, répudie l'individualisme dont ils ne sont qu'une audacieuse expression.

Cet individualisme, Lacordaire le poursuit encore dans l'inscription fameuse : Liberté, égalité, fraternité. S'il y voit une partie de la charte primitive de l'humanité, il n'y voit pas cette charte tout entière. A côté de la charte des droits, il faut la charte des devoirs.

WBS
Ecrivez donc, Messieurs, si vous voulez fonder de durables institutions, écrivez au-dessus du mot de liberté le mot d'obéissance, au-dessus du mot d'égalité le mot de hiérarchie, au-dessus du mot de fraternité le mot de vénération, au-dessus du symbole auguste des droits le symbole divin des devoirs.

Ces devoirs, Lacordaire ne les a pas tous énumérés; il y en a un toutefois que, dès la Conférence suivante, il s'est plu à signaler; c'est le devoir du travail, et du repos dans le travail. Ce qu'il en a dit nous permet d'entrevoir ce qu'il aurait dit des autres. Pour établir plus solidement la loi du repos dominical, il a tenu à en faire ressortir les heureuses conséquences au point de vue moral, social, économique. Il a montré quelle importance devait y attacher une nation soucieuse de ses responsabilités, et par quels moyens on pourrait l'établir.

Il faut citer toute cette page :

Tel est donc le sens, tel est le résultat de cette grande loi du travail que Dieu a voulu promulguer et consacrer dans l'acte même de la création. Après vous l'avoir interprétée, pourrais-je retenir un sentiment douloureux qui m'opprime ?

Pourrais-je ne pas me plaindre à vous qu'il y ait un peuple chrétien qui méprise cette loi, et que ce peuple soit le nôtre ? Est-ce bien la France qui méconnaît à ce point les devoirs les plus sacrés de l'homme envers l'homme ? Est-ce elle qui déchire le pacte fondamental de l'humanité, qui livre au riche l'âme et le corps du pauvre pour en user à son plaisir, qui foule aux pieds le jour de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, le jour sublime du peuple et de Dieu ? Je vous le demande, est-ce bien la France ? Ne l'excusez pas en disant qu'elle permet à chacun le libre exercice de son culte, et que nul, s'il ne le veut, n'est contraint de travailler le septième jour ; car c'est ajouter à la réalité de la servitude l'hypocrisie de l'affranchissement. Demandez à l'ouvrier s'il est libre d'abandonner le travail à l'aurore du jour qui lui commande le repos. Demandez au jeune homme qui consume sa vie dans un lucre quotidien dont il ne profite pas, s'il est libre de respirer une fois par semaine l'air du ciel et l'air plus pur encore de la vérité. Demandez à ces êtres flétris qui peuplent les cités de l'industrie s'ils sont libres de sauver leur âme en soulageant leurs corps. Demandez aux innombrables victimes de la cupidité personnelle et de la cupidité d'un maître, s'ils sont libres de devenir meilleurs, et si le gouffre d'un travail sans réparation physique ni morale ne les dévore pas vivants. Demandez à ceux-là mêmes qui se reposent, en effet, mais qui se reposent dans la bassesse des plaisirs sans règle, demandez-leur ce que de-

vient le peuple dans un repos qui n'est pas donné et protégé par Dieu. Non, Messieurs, la liberté de conscience n'est ici que le voile de l'oppression ; elle couvre d'un manteau d'or les lâches épaules de la plus vile des tyrannies, la tyrannie qui abuse des sueurs de l'homme par cupidité et par impiété. Si la liberté de conscience était ici pour quelque chose, apparemment l'Angleterre protestante s'en serait aperçue ; apparemment la démocratie des Etats-Unis s'en serait avisée ; et dans quels lieux du monde le droit du septième jour fut-il plus respecté ? Sachent donc ceux qui l'ignorent, sachent les ennemis de Dieu et du genre humain, quelque nom qu'ils prennent, qu'*entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit*. Le droit est l'épée des grands, le devoir est le bouclier des petits ¹.

III

Entre le maître et le serviteur — nous di-

N. 1. *Conférences de Notre-Dame de Paris*, 52^e Conf. : Du double travail de l'homme (1848). — Déjà, en 1834, dans la préface de ses *Considérations sur le système philosophique de M. de Lamennais*, Lacordaire avait esquissé une critique de l'idée de liberté, « négative de sa nature », et de la « concurrence illimitée entre les citoyens ».

rions aujourd'hui : entre le patron et l'ouvrier — c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit : cette suggestive et célèbre formule montre bien comment Lacordaire fut amené à condamner, sur un point très important, le libéralisme économique, et à réclamer, comme devaient le faire plus tard les catholiques sociaux, la protection légale des travailleurs.

En effet, ce principe, encore que Lacordaire l'ait rappelé à propos du repos dominical, ne s'y restreint pas ; il s'étend à toutes les conditions du travail.

Que Lacordaire l'ait ainsi entendu, nous en avons la preuve dans un discours très curieux qu'il prononça cette année-là même, le 2 avril 1848, dans la grande salle de la Sorbonne, devant les électeurs de Paris, au Club de l'Union.

On est au lendemain de l'établissement du suffrage universel. A ce prédicateur de Notre-Dame, à ce théologien, à ce représentant attitré de l'Eglise qui brigue l'honneur d'être, par surcroît, un représentant du peuple, que demandent les électeurs ? Ils lui demandent simplement s'il a « un plan pour régler les

rapports des maîtres avec les ouvriers. »

Lacordaire explique son « plan » :

Je crois que le laisser-faire absolu est l'abandon du faible entre les mains du fort ; je crois que, dans tous les Etats, il n'y a pas besoin de loi pour le fort qui sait toujours se protéger lui-même ; que, toutes les fois qu'on a fait des lois, ce n'a été que pour protéger les plus faibles. Il est évident que l'ouvrier est plus faible que le maître...

Je crois qu'en refusant à l'ouvrier toute espèce de bien-être, on arriverait à produire un malaise profond et à établir une société telle qu'elle est aux colonies, de telle sorte que nous serions des nègres blancs... Il est clair que nous devons souffrir ; jamais l'homme ne triomphera de la souffrance ; mais il doit toujours tendre à arriver aussi près que possible de la félicité ¹.

Et Lacordaire essaie de se dégager tout à la fois du « laisser-faire absolu » qui ne règle rien, et du socialisme qui règle tout. Comme contre-poids au laisser-faire, il préconise la protection des ouvriers ; comme contre-poids à l'association des capitaux, l'association des ouvriers. Le sens politique et le sens chrétien s'unissaient en lui, ce jour-là, pour l'exci-

1. Le texte de ce discours a été publié par H. VILLARD, *Correspondance de Lacordaire*, Append. XVI, pp. 498-500.

ter à faire voir, dans l'Eglise, la rédemptrice des pauvres gens, l'auxiliaire de toutes les justes réformes, l'instrument universel et permanent du salut.

II. — MONTALEMBERT

De Montalembert il faut attendre, moins encore que de Lacordaire, un système complet de réorganisation sociale. Ce n'est pas ce qui les préoccupait le plus. Il importe seulement de bien voir dans quel sens les inclinaient, sous ce rapport, leurs communes préoccupations, et si, comme Lacordaire, Montalembert a été amené à condamner, au nom même de la liberté, quelques-unes des plus criantes manifestations du libéralisme économique.

I

Ces manifestations, et l'on peut bien dire ces méfaits d'un individualisme antisocial, avaient vivement frappé Montalembert. En juin 1839, dans une lettre adressée à madame de Montalembert, il les décrit en des termes singulièrement sombres. Il venait de visiter, au cours d'un de ses voyages en Angleterre, les villes manufacturières de Manchester, Birmingham, etc.; voici ses impressions, elles sont très caractéristiques :

Je revis avec une triple horreur ces villes affreuses, où s'installe et pullule d'une manière effrayante une population sans mœurs, sans foi, sans ressources, vassaux mille fois plus corvéables et plus taillables que ne l'ont jamais été ceux du moyen-âge; où quelques industriels avides, uniquement occupés de trouver des débouchés pour leurs sots produits, exploitent pour le moins de salaire possible la vie et les forces d'une masse énorme d'hommes, de femmes et d'enfants, auxquels ils ne donnent en échange de leurs sueurs, ni consolations religieuses, ni sécurité pour la vieil-

lesse ou la maladie, ni même l'air à respirer dans leurs dégoûtantes usines... ¹

Voilà le mal, et Montalembert le dénonce avec une éloquence poignante. Loin de lui, toutefois, la pensée de l'exploiter contre la société, à la façon des révolutionnaires ! Au contraire, il a flétri et maudit les déclamateurs hypocrites pour qui la misère d'autrui n'est que l'occasion, « le prétexte et le voile » des attentats les plus lâches. S'il souligne avec âpreté ces maux cruels, c'est pour essayer d'y porter remède. Et il est, selon lui, urgent de le faire. « Il faut, déclare-t-il nettement, que tout ce qui est possible soit fait, et que tout ce qui ne sera pas fait soit reconnu impossible ». De si énergiques déclarations montrent mieux que tout le reste quelle importance il attachait à ces problèmes. Elles expliquent l'insistance avec laquelle il s'en prend à l'égoïste qui, absorbé par ses jouissances, oublie que « la propriété est une charge sociale », et qui, fermant de gaité de cœur l'oreille à la plainte de ses frères, « se dit que tout est pour le mieux, qu'il n'y a rien à

1. Cité par LECANUET, *Montalembert*, t. II, p. 95.

faire, et qu'il en sera toujours ainsi ¹. »

Qu'il y eût beaucoup à faire, Montalembert, lui, n'en doutait pas. Sans doute, il croyait avant tout à l'action de la charité privée. Mais encore qu'il fût assez défiant des interventions légales, il ne les rejetait point de parti-pris. Il en donna la preuve en pleine Chambre des pairs, le 4 mars 1840, à l'occasion de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

Voici en quels termes il réclamait en faveur de ces victimes précoces du laisser-faire, l'intervention directe et prompte de la « législation » :

La grande question, alors que tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut mettre un terme aux abus révoltants qu'on a signalés, c'est de savoir comment ce remède sera apporté le plus promptement possible. Or, n'est-il pas évident qu'en renvoyant ce remède uniquement à la bonne volonté, au libre arbitre d'un ministère quelconque, on en retarde indéfiniment l'application ?

Je l'avoue, je ne crois pas qu'il y ait dans notre état actuel un ministère quelconque qui ait assez de force et surtout assez de stabilité pour prendre

1. Papiers inédits, cités par LECANUET, t. II, p. 437-438.

des mesures pareilles, à moins d'y être contraint par la loi, par l'initiative de la législature... Cela étant, l'obligation pour la législature d'intervenir directement et promptement dans les questions sociales et morales me paraît démontrée plus que jamais.

Et Montalembert découvre la pensée secrète de ceux qui, autour de lui, s'opposaient à cette intervention : en réalité, ils ne voulaient rien faire pour « soulager l'enfance opprimée »; de là tous leurs subterfuges :

En présence des faits révoltants que présente l'histoire actuelle de l'industrie, on n'ose pas dire qu'il ne faut rien faire et qu'on veut maintenir indéfiniment cette cruelle exploitation de l'innocence ; mais on dit : « Vous ne pouvez rien régler par la loi. Cherchez un autre moyen ; examinez divers systèmes ; qu'il n'y ait rien de général, d'impératif ; en attendant, nous continuerons notre système ». Je ne puis pas croire qu'après les quinze ans d'expérience de l'Angleterre, après les exemples de la Prusse et de l'Autriche, il ne soit pas grand temps d'arrêter ce système homicide par une répression directe.

Puis il rappelle, avec une poignante émotion, « l'intensité des maux qu'il s'agit de guérir », et dénonce, en s'appuyant sur les

célèbres enquêtes de Villermé, ¹ « les progrès croissants de la barbarie industrielle » et ses conséquences, soit au point de vue des santés et de l'avenir de la race, soit au point de vue de la moralité. Et il continue en ces termes :

Souvent je me suis dit : si un tyran, un conquérant étranger s'était emparé de la France, et s'il nous eût tenu ce langage : Dès qu'ils seront en état de se tenir sur leurs jambes, des milliers de vos enfants vous seront enlevés, seront introduits dans des établissements où leur organisation physique sera dégradée, affaiblie d'année en année, où, au lieu de connaître les jouissances de la gaieté, la liberté de leur âge, ils seront initiés à tout ce qu'il y a de déplorable dans la dépravation humaine, où ils seront moralement abrutis d'abord, puis intellectuellement hébétés, pour être ensuite physiquement énervés, comme les conscrits dont on vous parlait tout à l'heure, où vos jeunes filles perdront leur innocence avant même d'être nubiles : si un tyran, dis-je, en agissait ainsi avec la France, il n'y aurait pas assez de haines et d'injures à déverser sur sa tête.

1. On sait que Villermé avait été chargé en 1837 par l'Académie des sciences morales et politiques dont il était membre, d'étudier la situation des classes pauvres. Au moment où parlait Montalembert, Villermé venait de consigner les résultats de cette vaste enquête dans son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers dans les fabriques de coton, de laine et de soie*, (1840).

Eh bien, le joug de l'industrie est celui-là, messieurs. Ce n'est pas sa volonté, je le sais bien, mais voilà ses résultats. Je n'accuse personne; je ne prétends pas désigner telle ou telle industrie comme spécialement coupable. Je reconnais la force des choses, l'impitoyable empire de la concurrence. Mais cet état existe, cet état pèse sur les générations de la France; et, comme l'a dit un vénérable prélat, autrefois votre collègue, le cardinal de Croï : « Sur l'extrême faiblesse pèse l'extrême oppression. » Je dis que cet état de choses est révoltant pour la moralité de notre pays, et que, s'il faut blâmer quelqu'un, ce sont ceux qui appellent cela du progrès et de la liberté, et les autres qui, absorbés dans de misérables questions personnelles, n'ont pas d'entrailles pour les véritables besoins de la patrie.

Le Cardinal de Croï, archevêque de Rouen, à l'autorité duquel Montalembert fait ici appel, avait publié, à l'occasion du carême de 1838, une Lettre pastorale très remarquable sur le repos dominical. Après des considérations générales sur le sabbat hébreux et le dimanche chrétien, l'archevêque examinait les conséquences sociales de cette loi; et, à ce propos, après avoir rappelé d'un mot les soins « gracieux » et « touchants » que l'on prodigue à l'enfance « pauvre et délaissée », il se

reprenait : « Mais, ajoutait-il, au milieu de ces empressements dignes d'envie, quel est au vrai le sort de l'enfance ? Ouvrez les yeux et voyez : les parents et les maîtres demandent à ces jeunes plantes de porter des fruits dans la saison des fleurs ; par des fatigues excessives et trop prolongées, ils épuisent leur sève naissante, peu en peine de les laisser végéter et périr sur une tige chancelante et desséchée. Pauvres petits enfants ! que les lois se hâtent d'étendre leur protection sur votre existence, et que la postérité lise avec étonnement sur le front de ce siècle, si content de lui-même : en ces jours de progrès et de découvertes, il fallut une loi de fer pour défendre de tuer les enfants par le travail ¹ ».

Montalembert, précisément, réclamait cette « loi de fer » ; et, en achevant ce discours dans lequel il commentait si éloquemment les enseignements du cardinal, il risquait une déclaration qui met bien en lumière sa pensée, en même temps que l'accueil qu'elle reçut éclaire la pensée de ceux auxquels il s'adressait :

1. Lettre pastorale du cardinal de Croï, pour le Carême de 1838, p. 10-11. — Cf. GOYAU, *Autour du catholicisme social*, 3^e série, p. 130-1.

Permettez-moi, en terminant, de faire à ce sujet une observation peut-être audacieuse; mais je la dirai avec cette franchise que la Chambre a bien voulu tolérer quelquefois chez moi. Les plus grands maux d'une société ne sont pas toujours, à mon avis, ceux dont elle se plaint le plus, ce sont quelquefois précisément les remèdes que l'on croit apporter à ces maux subalternes. Ainsi, en France, ce n'est pas la misère des classes indigentes, l'esprit d'anarchie et de révolte qui me paraissent le plus à déplorer, mais bien les prétendus remèdes que l'on croit leur opposer : l'instruction et l'industrie, non pas certes l'instruction et l'industrie en elles-mêmes, mais telles qu'elles sont actuellement organisées en France. Oui, Messieurs, je ne crains pas de le dire, l'instruction, telle qu'on la donne presque partout en France, sans sanction religieuse, sans éducation morale, sans hiérarchie sociale, est le plus funeste présent que l'on puisse faire à un peuple.... (*Vive approbation*).

N. B.

Mais ce que je dis de l'instruction, et que vous admettez, Messieurs, n'est pas moins vrai de l'industrie. (*Réclamation*). Permettez. On dit souvent, vous l'avez entendu sans cesse, qu'en créant une manufacture dans une localité, on est le bienfaiteur du pays. Eh bien ! moi, je soutiens qu'introduire l'industrie manufacturière dans une localité rurale, c'est y introduire une source de désordre, d'immoralité et de malheur. (*Légère rumeur*). Il faut savoir, Messieurs, ne pas fermer les yeux à la

source du mal, quand on est effrayé de ses résultats. Je dis que l'industrie répandue dans les campagnes, au détriment des travaux agricoles, est le fléau de la France. Remarquez bien que je n'entends pas parler de l'industrie domestique, exercée sous le chaume, au coin du foyer paternel : celle-là est un bienfait. (*Très bien*). Mais ce que j'attaque et ce que je déplore, c'est l'industrie casernée, pour ainsi dire, l'industrie des filatures et autres usines de ce genre, qui arrache le pauvre, sa femme, ses enfants, aux habitudes de la famille, aux bienfaits de la vie des champs, pour les parquer dans des casernes malsaines, dans de véritables prisons, où tous les âges, tous les sexes sont condamnés à une dégradation systématique et progressive¹.

Voici un projet qui vous propose de sauver au moins l'enfance, de la dérober à une partie notable de ces dangers. Votre devoir est de l'adopter. Vous mettez ainsi un frein aux mauvaises passions, qui sont le fléau de toutes les choses de ce monde, et qui déshonorent l'industrie sans l'enrichir².

1. On trouve déjà cette idée dans le journal *l'Avenir*. Voir, aux Documents, § 1, l'article intitulé : *Les mécaniques, source de la dégradation populaire*.

2. *Œuvres de Montalembert*, t. I^{er}, *Discours*, p. 138-148. — La loi que Montalembert réclamait fut votée le 22 mars 1841. Elle fixait à huit ans l'âge d'admission des enfants dans les ateliers de plus de vingt personnes, et limitait la journée de travail à huit heures pour les enfants de huit à douze ans, et à douze heures pour les enfants de douze à seize ans. Le travail de nuit était interdit aux enfants âgés de moins de treize ans.

II

De telles observations, il est aisé de s'en rendre compte, ne s'appliquent pas seulement aux enfants, mais d'une façon générale, à toutes les victimes de l'industrie inorganisée. D'autres, l'heure venue, sauront en dégager, plus nettement que Montalembert, cette inévitable conséquence.

Montalembert, lui, se contente de faire valoir avec entrain « les puissantes sympathies que le christianisme proclame et inspire en faveur des pauvres et des faibles ». Il s'empresse d'ailleurs d'ajouter qu'il faut bien se garder de les confondre avec les principes du gouvernement démocratique. Car, il l'a dit souvent et sans ambages : il n'est pas démocrate. Mais il est clairvoyant : De bonne heure, il a su discerner dans la démocratie l'un des traits caractéristiques du monde moderne. On n'oubliera pas de si tôt les élo-

quentes déclarations de son premier discours de Malines sur *l'Eglise libre dans l'Etat libre* :

nia la quote (... Quant à moi, je ne suis pas démocrate; mais je suis encore moins absolutiste. Je tâche surtout de n'être pas aveugle. Plein de déférence et d'amour pour le passé en ce qu'il avait de grand et de bon, je ne méconnais pas le présent, et je cherche à étudier l'avenir. Je regarde donc devant moi, et je ne vois partout que la démocratie. Je vois ce déluge monter, monter toujours, tout atteindre et tout recouvrir. Je m'en effrayerais volontiers comme homme, je ne m'en effraie pas comme chrétien; car, en même temps que le déluge, je vois l'arche. Sur cet immense océan de la démocratie, avec ses abîmes, ses tourbillons, ses écueils, ses calmes plats et ses ouragans, l'Eglise seule peut s'aventurer sans défiance et sans peur. Elle seule n'y sera pas engloutie. Elle seule a la boussole qui ne varie point, et le pilote qui ne fait jamais défaut.

Cela étant, je vais droit au fond des choses, je pose hardiment cette formule : *Dans l'ordre ancien, les catholiques n'ont rien à regretter; dans l'ordre nouveau, rien à redouter.* Qu'on me comprenne bien: je ne dis pas: rien à admirer dans l'ordre ancien, je dis: rien à regretter. Je ne dis pas: rien à combattre dans l'ordre nouveau, je dis: rien à redouter.

Or, ces changements imposent aux catho-

liques de graves responsabilités. Montalembert ne l'ignorait pas. Toute sa vie se passa à donner, sous ce rapport, la leçon en même temps que l'exemple.

Entre les monarchies absolues et les monarchies constitutionnelles, il existe en effet une différence radicale. Dans les premières, qui décide ? La volonté royale ; c'est donc elle qu'il faut convaincre. Dans les deuxièmes, c'est l'opinion. L'opinion est vraiment la maîtresse et la souveraine des gouvernements représentatifs. Et qu'est-ce que l'opinion ? Le sentiment des citoyens les plus influents, les plus énergiques ou les plus nombreux. Il en résulte que les catholiques doivent, par une intelligente et active utilisation des nouveaux moyens d'action que leur offrent les gouvernements modernes, essayer de se rendre favorable l'opinion. Qu'importe à leur cause d'avoir pour elle le roi ou les ministres, si elle a l'opinion contre elle ?

La souveraineté ne réside plus dans la royauté seule, mais dans la nation tout entière ; c'est la nation qui est César : chaque citoyen est une portion de ce César, et on doit à ses droits le même respect qu'à ceux de César. En un mot, César, c'est l'Etat, et l'Etat, c'est nous.

Or, il en résulte pour nous, non seulement un droit, mais un devoir, un devoir strict et de premier ordre... Dieu a déposé entre nos mains une portion de l'autorité, de la souveraineté de ce grand pays chrétien... Cette autorité, nous en sommes responsables devant nos enfants, devant notre conscience et devant Dieu ¹.

Ces devoirs nouveaux que crée aux catholiques leur élévation à la dignité de citoyens se présentent sous les formes les plus diverses. Liberté de la presse, liberté d'association, droit de vote, droit de pétition : qu'on utilise tout. L'Eglise luttera, mais au grand jour ; elle triomphera, mais par la liberté ².

Montalembert s'inspire de ces principes qui tiennent au fond le plus intime de ses désirs et de ses convictions : il souhaite ardemment que tous les défenseurs du catholicisme s'approprient cette méthode. Aux évêques il conseille de remplacer les notes confidentielles qu'ils adressaient au roi ou aux ministres par des protestations adressées à l'opinion. Aux pères de famille il recommande de faire valoir publiquement leurs droits civiques. Il a

1. *Œuvres polémiques*, t. I^{er}, p. 2.

2. *Du devoir des catholiques dans les élections* (1846).

quelque peine à se faire entendre, tant sont puissantes les traditions qu'il veut changer ! Mais il ne se décourage pas. Et comme il observe que la plupart des oppositions qu'il rencontre ont leur source dans l'éducation que reçoivent les jeunes catholiques, il demande instamment que cette éducation soit mieux adaptée aux devoirs nouveaux que les transformations politiques imposent aux fils de l'Église.

Dans une lettre au P. de Ravignan, il s'explique sur ce point important :

Je me demande si c'est réellement être bon chrétien de nos jours, que de s'enfermer dans sa coquille, de ne rien risquer pour la défense du bien, d'aller à l'église sans s'informer des conditions auxquelles l'église reste ouverte aux fidèles, sans s'inquiéter des dangers qui peuvent la faire fermer demain ? Si c'est bien chercher avant toutes choses le royaume de Dieu que de négliger tous les moyens de maintenir ce royaume sur la terre, et au milieu de la société, quelle qu'elle soit, où Dieu nous a fait naître ? Si enfin il n'importe pas avant tout de former aujourd'hui, non seulement des chrétiens, mais des *citoyens chrétiens* ? Car si nous n'avons pas bientôt des citoyens de cette sorte, l'Église en viendra rapidement à l'état où elle

est au Tonkin ou dans les autres pays de mission ¹.

Tout Montalembert est dans ces quelques lignes. La liberté était, à ses yeux, une arme de tout premier ordre, et il voulait la mettre au service de l'Eglise. Pour cela il fallait donner aux catholiques une mentalité de citoyens. Mais les citoyens catholiques dont Montalembert souhaitait si ardemment l'apparition n'auraient pas seulement pour tâche de servir l'Eglise ; ils devraient se mettre aussi au service des faibles et prendre, en vrais chevaliers, la défense de tous ceux que l'on opprime, fût-ce au nom de la liberté.

1. La lettre est de 1847. — Cf. LECANUET, t. II, p. 275.

CHAPITRE II

LES MODÉRATEURS

I. — L'abbé GERBET

Ni Lamennais, ni Lacordaire, ni Montalembert ne doivent retenir seuls notre attention. Auprès d'eux, d'autres personnalités, moins connues, pour ne pas dire méconnues, ont joué un rôle. Rôle peu éclatant peut-être, mais attirant et fécond. Un Gerbet, un Foisset n'ont pas, comme les hommes illustres qui furent pour eux des amis plutôt que des maîtres, cheminé en pleine lumière ; par goût, plus encore que par nécessité, ils ont gardé le « côté de l'ombre ». Ce n'était point d'ailleurs pour s'y reposer. L'abbé Gerbet fut pour Lamennais, aussi longtemps qu'il le put, un collaborateur discret, actif, pacifiant. De leur

côté, Montalembert et Lacordaire, en de graves et délicates conjonctures, trouvèrent en Foisset un conseiller non seulement avisé, mais — ce qui est encore plus significatif — écouté. Et ne serait-ce qu'à cause de cette influence exercée par l'un et par l'autre, il y aurait intérêt à connaître leur attitude sociale.

I

Tout jeune, l'abbé Gerbet avait été mis en relations, par son ami l'abbé de Salinis, avec Lamennais. *L'Essai sur l'indifférence* venait de paraître. Il n'en fallait pas tant pour avoir des admirateurs. Le cœur de Lamennais fit le reste, et bientôt Gerbet devint son disciple le plus intime. « En abordant M. de Lamennais — nous laissons ici parler Sainte-Beuve, — il sentit, sans se l'avouer peut-être explicitement, que ce talent vigoureux, hardi, qui ouvrait comme de vive force des vues et des perspectives, avait besoin tout auprès de lui

d'une plume auxiliaire, plus retenue, plus douce, plus fine, d'un talent qui lui ménageât des preuves, remplît les intervalles et couvrît les côtés faibles, qui ôtât l'aspect d'une menace et d'une révolution à ce qui ne prétendait être qu'une expansion plus ouverte et un développement plus accessible du christianisme. L'abbé Gerbet revêtit le plus qu'il put le système de M. de Lamennais du caractère de persuasion et de conciliation qui lui est propre; il en adoucit et gradua les pentes : ce fut là proprement son rôle en cette période de sa jeunesse¹. »

A cette époque, Gerbet est de toutes les entreprises. Et le plus souvent, c'est lui qui les conçoit ou qui les réalise. En 1824, il fonde, avec l'abbé de Salinis, le *Mémorial catholique*. En 1830, il se charge de recruter pour l'*Avenir* des rédacteurs — c'est lui qui, vers ce temps, introduit Lacordaire auprès de Lamennais — des adhérents, des actionnaires. Il en rédige le programme et le prospectus, il en devient l'un des principaux collaborateurs. Un peu plus tard, il sera l'âme de l'*Univers reli-*

1. SAINTE-BEUVE. *Causeries du lundi*, t. IV, p. 311-312.

gieux (1833) et surtout de *l'Université catholique* (1836).

A cette dernière date, Lamennais avait quitté l'Eglise; et Gerbet avait quitté Lamennais. Il l'avait quitté, toutefois — par tendresse d'âme et dans l'espoir d'arriver à le modérer encore — l'un des derniers. Mais, en le quittant, il restait fidèle à un Lamennais meilleur. De la doctrine du sens commun — dont il condamna du reste le principe (Lettre à Mgr de Quélen, 19 juillet 1834) — il ne retint que la protestation contre les aberrations du sens individuel; et, se souvenant des déclarations « ultramontaines » de Lamennais, il se soumit à l'Eglise, parlant par la bouche du Pape.

En effet, après sa séparation d'avec Lamennais, Gerbet — pour reprendre ici des expressions autour desquelles se livrèrent tant de batailles — sera un « ultramontain » plutôt qu'un « libéral ». C'est lui qui, devenu évêque de Perpignan (1854), publiera, le 23 juillet 1860, la célèbre Instruction pastorale sur *Diverses erreurs du temps présent*, et la fera suivre d'un catalogue de 85 erreurs sur la Religion, la société, la famille, la propriété, etc., —

catalogue dont Pie IX, quatre ans plus tard, reprendra l'idée en publiant à son tour le *Syllabus*.

II

A travers tous ces événements, une préoccupation — très ancienne chez lui — continue d'animer l'âme et l'œuvre de Gerbet.

Que l'on parcoure ses *Considérations sur le dogme générateur de la piété chrétienne*, ou bien ses *Vues sur le dogme catholique de la Pénitence*, on sera frappé de l'importance qu'il attache, dans ces études, au point de vue social¹. Ce n'est pas seulement la sainte communion et la confession qui lui apparaissent à cette lumière, mais tout le christianisme.

Le christianisme, dont nous n'avons pas à prou-

1. Voir notamment, dans le *Dogme générateur*, les chapitres vi et vii : *Vie sociale*, et, dans les *Vues sur le dogme catholique de la pénitence*, le chapitre x : *De la confession comme institution civilisatrice*. — C'est au premier de ces deux ouvrages que nous empruntons une page reproduite aux Documents, § 2, sous ce titre : *L'Eucharistie au point de vue social*.

ver ici la source divine, se présente, lorsqu'on l'envisage d'une manière purement philosophique, comme le plus grand fait de l'histoire. Régénérateur de l'ancien monde, créateur du nouveau, il renferme visiblement dans son sein le principe d'un progrès perpétuel; car les nations chrétiennes qui sont devenues par lui l'élite, la race souveraine du genre humain, sont arrivées à un tel degré de développement intellectuel, d'ascendant moral, et de forme politique, qu'il est manifeste aujourd'hui que leur civilisation ira accomplir de proche en proche l'éducation de tous les peuples. Le christianisme n'est pas seulement, comme telle ou telle doctrine de l'antiquité, une source tarissable de perfectionnement pour un peuple, une époque : il est la source immanente du perfectionnement de l'humanité. Il doit donc y avoir, dans ses mystérieuses profondeurs, une puissance, une lumière, une vie supérieures à toutes les philosophies connues, et comme ses monuments primitifs prouvent qu'il n'est pas né comme naissent les théories scientifiques, on est conduit dès lors à penser qu'il n'est pas simplement un sublime produit de l'activité de la raison humaine, que son origine est plus haute.

Cette page — empruntée au *Précis de l'histoire de la philosophie*¹ — caractérise bien les

1. Ce *Précis* a été publié en 1834 par les abbés de Salinis et de Scorbiac ; mais, en réalité, il est de Gerbet. — De Ladoue, t. 1^{er}, p. 264. — Cf. BREMOND. *Gerbet*, p. 52-54.

tendances sociales de l'apologétique de Gerbet. Mais est-il possible de défendre une société actuellement vivante comme l'Église en s'appuyant uniquement sur son passé ? Et ne faut-il pas convier les catholiques à continuer, de toute leur âme, la démonstration qui commence avec l'histoire même du christianisme ? C'est précisément l'une des préoccupations les plus chères de Gerbet : à ce point de vue, son apologétique suffirait à expliquer son attitude sociale.

Si les classes inférieures s'ébranlent avant que le christianisme n'ait été reconstruit dans les esprits, l'Europe verra des luttes effroyables auxquelles rien ne ressemble peut-être dans les annales du monde. Voilà ce que les hommes religieux doivent aujourd'hui comprendre avant tout, et ce qu'ils ne peuvent comprendre sans reconnaître aussi qu'un grand devoir les attend et les appelle. S'ils veulent épargner à la religion et à la société des calamités sans exemple, il ne suffit pas qu'ils se détachent de l'ordre politique du passé, il ne faut pas qu'ils en sortent pour venir s'accroupir sous l'ignoble tente qu'une féodalité nouvelle essaie de planter sur le sépulcre du moyen âge. Il faut qu'ils prennent position dans l'avenir, et s'établissent à la fois les défenseurs, les modérateurs et les guides des intérêts des masses, des

intérêts vraiment populaires, dont l'inévitable triomphe étroitement uni à celui de la charité et de la justice, terminera le cycle social dont le genre humain a déjà parcouru divers degrés.

Ainsi s'exprimait l'abbé Gerbet, au cours d'une série de conférences publiées au lendemain de la disparition de l'*Avenir*, sous ce titre : *Introduction à la philosophie de l'Histoire*¹. Cette page, d'une ardeur toute juvénile, montre mieux que de longs discours la puissante impulsion que devait recevoir de tels accents le dévouement chrétien, non seulement aux pauvres, mais au peuple.

III

Or, comment les catholiques prendront-ils, comme dit Gerbet, « position dans l'avenir ? » Comment relèveront-ils les classes ouvrières

1. Ces Conférences ont été recueillies et publiées par un groupe de jeunes auditeurs de Gerbet : E. Boré, de Kertanguy, etc., (1832). Ce texte et le suivant sont empruntés à la 5^e Conférence, p. 221-223.

de l'abaissement où elles sont tombées? Par l'alliance, par la compénétration de l'économie politique et de la charité.

L'économie politique, déclare-t-il,

s'est constituée le courtisan, le flatteur des riches au détriment des pauvres, comme dans un autre ordre d'idées elle s'était constituée le flatteur des rois au préjudice des peuples. La véritable économie politique est l'incarnation de la charité dans le vaste corps des sciences matérielles; et cette union, en donnant à celles-ci une âme, fournit en même temps à la charité comme une organisation plus complète, plus puissante, parce qu'avec les nouveaux moyens d'action qui sont mis à sa disposition par la science, elle peut s'exercer plus en grand, et créer des institutions qui ont pour but direct, non seulement des souffrances individuelles, mais l'amélioration du sort des classes entières.

Toute sa vie, Gerbet pourra contresigner ces déclarations de 1832. Il ne dira pas autre chose, plus tard, il s'exprimera seulement d'une façon plus précise quand il insistera sur la nécessaire et intime connexion des questions d'économie sociale et des questions théologiques :

Je me propose de vous entretenir bientôt de la vie future. En conséquence, je voudrais aujourd'hui, par manière de transition directe, vous dire un mot du droit de propriété.

C'est ainsi que débutent les *Dernières conférences d'Albéric d'Assise* ; et si on ne voyait là qu'une boutade ou un paradoxe, on se détromperait vite en examinant comment l'entretien se poursuit.

En effet, Gerbet entreprend de montrer « à quelle extrémité les économistes sont réduits lorsqu'ils essaient de résoudre, sans sortir de la science purement terrestre, un problème qui en dépasse l'étroite enceinte ».

Les *destructeurs* du droit de propriété partent d'un principe très vrai, à savoir : que la répartition parfaite des récompenses proportionnellement au mérite doit s'effectuer dans le développement complet de la destinée à laquelle l'homme est appelé ; et, dès que l'on raisonne comme si l'existence totale de l'homme était contenue dans les étroites limites de la vie présente, ils concluent, avec une rigoureuse exactitude, qu'aucun obstacle ne peut légitimement empêcher la réalisation de cet ordre. L'institution de la famille, source naturelle de la propriété héréditaire, étant incom-

patible avec cet ordre, la famille doit lui être sacrifiée : l'inflexible logique va jusque-là.

Les philosophes *conservateurs* de la propriété partent d'un autre principe très vrai, savoir : que la famille est l'élément vital et indestructible de la société humaine. Comme elle forme, par les conditions qui lui sont propres, un obstacle permanent à la réalisation illimitée de la justice distributive, ils désespèrent de cette justice et la relèguent parmi les chimères. La logique inflexible va aussi jusque-là. Tournez et retournez, tant que vous le voudrez, ces deux termes fondamentaux du problème, vous arriverez toujours à un conflit irrémédiable entre un principe absolu et un fait nécessaire. Ce schisme de la raison cesse, si cette vie n'est que le portique d'une demeure éternelle. On conçoit alors que ce monde provisoire, par cela même qu'il est provisoire, puisse renfermer certaines conditions organiques, qui ne permettent pas à l'idéal de justice sa réalisation absolue. Mais on conçoit en même temps que cet idéal n'est pas un rêve puisqu'il est la vue anticipée de l'ordre définitif ¹.

Ainsi l'économie sociale « a, par quelque côté, sa base dans la théologie ». Et la théologie condamne, au nom de ses propres principes, les erreurs contradictoires des éco-

1. *Dernières Conférences d'Albéric d'Assise* (1846). (Edit. Brémond, p. 55-56).

nomistes qui, dans leurs hypothèses trop aventureuses, oublient des vérités fondamentales.

Placé à cette hauteur, Gerbet ne pourra pas se contenter de dénoncer et de poursuivre dans leurs conséquences extrêmes les erreurs des économistes « conservateurs » ou « destructeurs ». Il saura les juger et les condamner dans leurs causes.

Dans le même opuscule, publié au plus fort des luttes qui se livraient en faveur de la liberté de l'enseignement, il combat à sa façon le monopole en fondant précisément son opposition sur ses idées sociales :

... Les principes des destructeurs de la propriété sont souvent sanctionnés... par les conservateurs eux-mêmes. N'avez-vous pas entendu proclamer, du haut de la tribune, l'omnipotence de l'Etat sur l'éducation ? On n'ose pas répéter en propres termes cette maxime de Danton : *Les enfants appartiennent à l'Etat* ; mais la phraséologie parlementaire, dans laquelle on l'enveloppe, n'y change rien au fond. Maintenant, répondez-moi : si les enfants appartiennent à l'Etat, pourquoi pas les fortunes ?... Les conservateurs dont je parle reconnaissent dans l'Etat le propriétaire des âmes : les destructeurs du droit d'héritage veulent à plus forte

raison qu'il soit aussi le *Grand-maître* des propriétés. Ils font descendre dans la sphère des intérêts matériels le principe que vos hommes d'Etat réalisent dans la sphère des intérêts moraux ¹.

Gerbet, avec cette âpre joie qu'inspire la découverte des secrets ressorts d'une erreur, poursuivra sur ce point sa démonstration. Il étudiera, quelques années après, les « *Rapports du rationalisme avec le communisme* » (1850).

Rien n'est plus curieux, et si l'ironie était admise en de si graves matières, rien ne serait plus plaisant que ce parallèle :

Rationalisme.

L'accord des peuples sur la nécessité d'une religion révélée ne prouve rien contre le rationalisme.

Cet accord a quelque chose de factice, parce qu'il a été provoqué et entretenu par les corporations de prêtres.

Communisme.

L'accord des peuples sur la nécessité de la propriété héréditaire ne prouve rien contre le communisme.

Cet accord a quelque chose de factice, parce qu'il a été provoqué et entretenu par les corporations de propriétaires.

1. *Dernières Conférences d'Albéric d'Assise* (1846). (Edit. Brémond, p. 61.

Le rapprochement se prolonge durant des pages entières ; en voici la conclusion :

MB
Le rationalisme a été depuis longtemps un communisme intellectuel propagé dans les classes supérieures de la société. Elles l'ont elles-mêmes enseigné aux classes inférieures, et aujourd'hui le communisme matériel est le rationalisme pratique du peuple ¹.

Cette préoccupation ne quittera pas Gerbet. Rien n'est moins « unilatéral » que sa réfutation du « communisme » et des erreurs révolutionnaires. Dans sa célèbre Instruction pastorale de 1860 sur *Diverses erreurs du temps présent*, ce trait est encore visible. Il condamne cette proposition : « La propriété est contraire à la loi de justice, ainsi qu'à la loi de charité et de fraternité chrétiennes ». Mais ce n'est pas la seule qu'il condamne. Voici l'une des suivantes : « Les règles de la théologie morale sur la charité, suivant lesquelles

1. Articles de l'*Université catholique* (janvier-novembre 1850). Dans BRÉMOND, *Gerbet*, p. 111 et suiv. — Mgr Gerbet donnera plus tard à cette pensée une forme encore plus expressive et plus concrète : « Tout prolétaire impie, écrira-t-il, est un idiot ou un communiste ». Lettre pastorale pour le Carême de 1838. (*Mandements et Instructions pastorales*, t. 1^{er}, p. 323).

il est dit que les riches doivent prendre sur leur superflu pour subvenir aux nécessités des pauvres, n'expriment qu'un conseil et non un précepte. »

C'est ainsi que Gerbet, toujours fidèle à lui-même, remplit son rôle de guide et de modérateur. Apologiste de l'Eglise, il voit dans l'action sociale une apologie continuée ; évêque, il montre, dans la fidélité même à la doctrine, le vrai moyen de soutenir, d'étendre et de justifier cette action. A ce double titre, son nom mérite d'être retenu, et aimé.

II. — THÉOPHILE FOISSET

I

Théophile Foisset naquit dans un village des environs de Beaune, Côte-d'Or, le 5 mars 1800. Le jour de sa première communion, il eut un gros scrupule : en ce temps-là, en effet, Napoléon régnait ! Or, le *Catéchisme de l'Empire* ne se contentait pas de rappeler aux enfants qu'ils doivent « respecter tous supérieurs, pasteurs, rois, magistrats et autres » ; il développait et commentait à sa façon cette traditionnelle doctrine. « Nous devons en particulier à Napoléon I^{er}, notre empereur, expliquer-il, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordon-

nés pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône... Car il est celui que Dieu a suscité, dans des circonstances difficiles, pour rétablir le culte public et la religion sainte de nos pères, et pour en être le protecteur ». Mais il paraît que tous les petits garçons d'alors ne se contentaient pas de réciter distraitemment ces formules obséquieuses et officielles : le jeune Foisset se disait qu'il était prêt à obéir et même à se faire tuer pour son pays ; « quant à aimer Napoléon, jamais » ! On devine le cas de conscience qui se posa de lui-même en cette conscience d'enfant : de tels sentiments étaient-ils conciliables avec les formules de son catéchisme ? Bref, pouvait-il faire, en toute sécurité, sa première communion ? Il s'en alla donc confier ses inquiétudes à son confesseur qui eut, paraît-il, toutes les peines du monde à le rassurer ¹.

Foisset est tout entier dans cette anecdote de son enfance.

Dès ses premières années, il est catholique :

1. BOISSARD. *Théophile Foisset*, p. 7. — Voir, sur l'utilisation politique du catéchisme par Napoléon, Taine, *Origines de la France contemporaine* ; le Régime moderne, liv. V, ch. I^{er} (vers la fin).

il l'est, non certes à demi, mais de toute son âme. Il prend au sérieux des obligations dont il commence déjà à soupçonner l'étendue. Il est catholique : mais ce catholique a déjà sur les questions politiques des opinions très personnelles ; il se refuse à aimer Napoléon I^{er} ! Il n'aime pas Napoléon parce que Napoléon est l'Empereur et non le Roi, et plus encore parce que cet empereur est un despote : Foisset est donc — et restera libéral. Ses opinions monarchistes seront moins stables : la révolution de 1830 les emportera. Les dynasties passent, dira-t-il ; mais tout de suite après il ajoutera : l'Eglise reste, — l'Eglise et la liberté ! Ainsi, de ses désillusions mêmes sortiront, en même temps qu'un optimisme nouveau, de nouvelles forces pour l'action.

Lui-même, dans une lettre de 1861, a esquissé l'histoire de ses idées politico-religieuses :

Après 1830, voyant la cause de la légitimité perdue, je me suis dit comme Alexis de Tocqueville : Je ne demande à Dieu qu'une chose, qu'il m'accorde de me retrouver un jour voulant de la même manière une chose qui en vaille la peine. Les dynasties passent, l'Eglise demeure. Je me vouai

sans réserve à la cause de l'Eglise. J'ai été, je suis resté catholique avant tout, dans toute la portée du terme. Mais, comme j'étais sincèrement libéral, j'ai cru ne pouvoir mieux servir l'Eglise qu'en demeurant fidèle à mon idéal de liberté ¹.

II

Pour propager ses convictions religieuses, Foisset n'attendit point la ruine de ses espérances politiques. De bonne heure, au contraire, il s'était voué avec ardeur à l'apostolat. Tout jeune, il étudie la théologie pour discuter pied à pied les erreurs de l'un de ses frères qui a perdu la foi. A quinze ans, il est secrétaire d'une société d'études organisée par de jeunes prêtres de l'arrondissement de Beaune. Un peu plus tard, il crée à Dijon, avec ses camarades de l'Ecole de Droit, une autre Société d'études où l'on aborde tous les problèmes sociaux, politiques, religieux. « L'esprit de prosélytisme, dira plus tard Foisset à

1. Lettre citée par BOISSARD, p. 23.

propos de cette période de sa vie, ... me poussait vers tous les jeunes gens qui promettaient de devenir des hommes, dans l'espoir d'y trouver des auxiliaires ou d'en faire des néophytes ». Ces lignes sont du 4 mai 1824, et Foisset les adressait à « son ami », à « son Henri », à Lacordaire !

Lacordaire, précisément, avait bénéficié largement de ce prosélytisme. C'est grâce à Foisset et à la Société d'études qu'il « abjura la doctrine politique de Rousseau, comme menant droit à un suicide social ». Et c'est de ses entretiens avec Foisset que datent les réflexions qui le ramenèrent, quelques années après, au catholicisme. « Je suis bien aise, lui écrira-t-il le 3 mai 1824, en lui annonçant sa prochaine entrée au séminaire de Saint-Sulpice, je suis bien aise que vous soyez le premier dont les entretiens pleins de charme m'aient éclairé sur la religion, comme vous êtes le premier de mes amis à qui je fasse part d'une nouvelle que tous recevront avec des sentiments bien divers ¹. »

C'est par Lacordaire que Foisset, en 1837,

1. *Lettres du P. Lacordaire à Théophile Foisset*, publiées par J. Crépon, t. I^{er}, p. 27.

connut Montalembert. Dès qu'il le connut, il l'aima. Bientôt il devint pour lui le collaborateur le plus intime, le conseiller le plus sûr, le plus fidèle et le plus dévoué. A partir de ce moment, nous raconte un de leurs amis communs, « M. de Montalembert ne fit rien par la parole et par la plume, pour la défense de l'Eglise, sans en donner connaissance à M. Foisset, et, le plus souvent, sans l'en avoir prévenu à l'avance et sans lui avoir demandé ses conseils ou son assentiment... Il est peu de ses grands discours dont M. de Montalembert n'ait soumis l'idée à M. Foisset, et nous ne croyons pas qu'aucun de ses écrits ait paru sans que les épreuves en aient été revues par lui ¹. »

Montalembert et Lacordaire doivent donc l'un et l'autre beaucoup à Foisset. Comment Foisset va-t-il utiliser l'influence qu'il exerce sur eux ? Sera-ce pour arrêter ou bien, au contraire, pour stimuler leur activité sociale ?

1. DOUHAIRE. Préface à la réédition de la notice de Foisset sur le *Comte de Montalembert*, (1877), p. 14.

III

Les dynasties passent, avait dit Foisset en 1830, mais l'Eglise demeure. Et il s'était mis à défendre « avant tout » l'Eglise. Ce n'était pas se désintéresser de l'avenir social, au contraire. Car, à mesure que sa pensée et son action se dégageaient des préoccupations politiques pour devenir plus exclusivement religieuses, elles s'orientaient d'une façon plus marquée du côté des petits, des pauvres, du peuple.

La crise de 48 et l'avènement de Napoléon III achevèrent de l'affermir, à ce point de vue, dans ses convictions. Il est curieux de voir dans quel sens il essaie, dans ses lettres d'alors, d'incliner Montalembert :

L'avènement de Louis Bonaparte, lui explique-t-il, c'est la restauration de la bourgeoisie. C'est le juste milieu ravivé, mais replacé, comme le voulait Barrot, un peu plus à gauche. Ce n'est pas là, je crois, votre idéal de gouvernement, ni le mien non plus. Nous le soutiendrons, mais dans une juste mesure. Il n'y a plus en France que des gouverne-

ments de fait depuis 55 ans. Mais ne soyons pas de ceux qui n'ont rien oublié ni rien appris. Nous avons appris qu'il y a dans le peuple des souffrances plus profondes, des misères plus affreuses que nous ne le savions. C'est notre devoir de nous dévouer à les étudier, à les secourir. Ah ! si la bourgeoisie avait compris ! si elle s'était faite chrétienne ! Mais non : elle exulte de la victoire que lui fait, que lui donne ce peuple des campagnes, et il ne vient à l'esprit d'aucun des vainqueurs que demain le suffrage universel se tournera contre eux, s'ils ne sont charitables, secourables aux pauvres gens, amis de ce peuple qui leur vient en aide, mais qui ne les aime pas, et qui en a le droit car ils ne l'aiment pas non plus. Qu'ils y prennent garde, le paysan n'est pas républicain, mais il est démocrate. Les sociétés secrètes se tiennent pour averties, elles vont étendre leurs filets de la ville dans les campagnes. Si le riche ne se met pas en communion avec le pauvre, tout ceci peut finir par une réaction démocratique épouvantable. Si le peuple se croit attrapé, il sera furieux ¹.

Cette lettre est datée du 14 décembre 1848 ; on ne saurait la relire sans un serrement de cœur, car Foisset a vu juste, et tout, ou peu s'en faut, y est encore d'une vérité poignante. Que de fois ce programme d'action sociale est

1. On trouvera ce texte et les suivants dans BOISSARD, p. 126-129.

développé par l'ami de Montalembert dans sa correspondance ! Et en quels termes touchants :

Ah ! si nous étions vraiment chrétiens ! si nous avions l'esprit de sacrifice ! Si nous aimions les petits malgré leurs passions, leur ignorance, leurs haines souvent forcenées contre nous ! Si nous nous occupions d'eux ! Si nous nous donnions à eux pour l'amour de Dieu ! Si nous savions prier ! Si nous savions vivre de manière à être exaucés d'en haut ! Mais que nous en sommes loin, grand Dieu ! Et pourtant je ne vois pas d'autre remède à la situation : car, à voir la prostration des uns et l'ardeur désespérée des autres, ceux-là ne prêchant que la doctrine de l'intérêt bien entendu, ceux-ci parlant à des passions éternelles, insatiables et implacables, il est clair que, humainement, les premiers doivent être vaincus et exterminés : ce n'est plus qu'une question de temps.

Ces lignes ardentes et généreuses sont du 14 mai 1849 ; l'année suivante, le 2 juin 1850, Foisset revenait encore à la charge :

Ce qui importe par-dessus tout, c'est d'abattre, s'il se peut, le mur qui sépare le cœur du pauvre de celui du riche, c'est d'amener les riches à s'occuper des pauvres, à leur être sincèrement en aide, à se mêler naturellement à eux, à désarmer leurs

préventions par des actes. Sous ce rapport, je ne sais rien de mieux conçu que les sociétés de secours mutuels, où les riches entrent pour une contribution proportionnelle à leur impôt ; mais il faut qu'il soit bien compris par eux que cette cotisation n'est pas tout, qu'elle n'est qu'un passeport auprès des pauvres, un titre pour entrer en relations avec eux, s'occuper de leurs affaires, et de leurs besoins, éclairer leurs esprits, améliorer leurs cœurs.

On voit dans quel sens Foisset essayait de diriger l'action catholique. Il était d'une admirable clairvoyance. On aurait évité, en le suivant, bien des faux pas. Mais « ... des gens qui auraient donné l'an dernier moitié de leurs biens pour assurer le reste refusent leur pièce de cinq francs. » A plus forte raison refuseraient-ils d'écouter Foisset. Foisset, toutefois, avait pour lui, sur ce point, la doctrine et la tradition, la Loi et les Prophètes. Pie IX, paraît-il, a dit de lui : « C'est un excellent théologien ¹ ». N'était-ce pas une garantie qu'on l'écouterait... plus tard ?

1. BOISSARD, p. 204. (D'après la notice de M. Henri BEAUNE sur M. Foisset, p. 72).

CHAPITRE III

LES ÉCONOMISTES

I. — CHARLES DE COUX

L'étude de l'économie politique était inscrite, dès la première heure, au programme de l'*Avenir*. Le même prospectus qui émettait le vœu de rapprocher la foi et la science, la liberté et l'obéissance, la « centralisation » et la « diffusion », souhaitait d'harmoniser, « en économie politique, les intérêts de l'agriculture, qui contient le principe de conservation, et les intérêts de l'industrie, qui est le principe de perfectionnement et de progrès ». Il réclamait, dans les arts industriels, la coordination, en même temps que la division des travaux.

Comment les catholiques de ce groupe ont-

ils réalisé ces vues, et qu'y ont-ils ajouté ? Quelques notes sur l'économiste attitré de *l'Avenir*, le comte Charles de Coux, nous permettront de l'entrevoir.

I

L'Avenir ne tarda pas à dire pourquoi ses rédacteurs attachaient à l'économie politique tant d'importance. Cette science avait été, dès l'origine, tournée contre l'Eglise. Les « philosophes » et leurs disciples avaient pris à tâche de l'étudier et de la propager. Devenus, grâce au gallicanisme, maîtres absolus du terrain, ils en avaient profité pour répéter jusqu'à satiété que la religion est incompatible avec le développement industriel et commercial des peuples.

Et comme, durant ce temps, le trésor public était épuisé par les guerres et par les prodigalités du Prince, force fut bien de recourir aux plans élaborés par les hommes qui représentaient, dans l'ordre matériel, l'esprit de li-

berté. Ainsi le Pouvoir lui-même devenait solidaire et, en même temps, prisonnier des économistes ; recevant leurs services, il ne protestait point contre leurs doctrines. L'opinion s'accrédita de plus en plus que l'observance des fêtes, le célibat ecclésiastique, et, en général, les maximes et les préceptes de la religion appauvrissent les peuples.

Abandonnée aux incroyants, l'économie politique devint, par le fait même, étrangère à toute conception et à toute préoccupation morale. La richesse, prise en son sens le plus matériel, fut l'unique but. Et encore Say, Smith et leurs disciples ne songèrent-ils qu'à la production des richesses sans se soucier de leur distribution : ils furent logiquement amenés à préférer l'abondance de la production au bien-être des producteurs.

Les classes ouvrières, à peine délivrées, grâce à l'influence chrétienne, de l'esclavage et du servage, se trouvèrent donc aux prises avec des maîtres d'un nouveau genre, les « marchands de travail. »

Or, tandis que les ouvriers voulaient des salaires plus élevés, les « marchands de travail », au contraire, réclamaient des journées

à vil prix. Mais, comme l'élévation du taux des salaires pouvait nuire au développement de la production, les économistes intervinrent, et prirent contre les ouvriers la défense des fabricants. « Toutes leurs théories, celles du moins qui sont en opposition avec les idées catholiques, ont pour conséquence nécessaire, pour but évident, la réduction du prix des salaires. En cela seulement ils sont incroyables¹. »

De cette critique si aiguë des relations économiques, de Coux pouvait sans peine tirer des conclusions. Les famines d'aujourd'hui, observait-il, n'atteignent plus que les prolétaires :

L'ouvrier peut mourir de faim pendant que le propriétaire accuse de sa ruine le bas prix des céréales. A côté de greniers qui ploient sous le fardeau de la récolte, on a vu des femmes, des enfants expirer de besoin. C'est l'industrialisme, l'habitude de tout réduire en argent, l'agriculture changée en une fabrique, le maître imposant à la misère du serviteur les plus dures conditions, qui ont amené cette transformation sociale. Jadis, les souffrances physiques du prolétaire impliquaient un de ces accidents qui trompent l'espérance du laboureur, des grêles, une gelée, une sécheresse. Le

1. *Economie politique*. (L'*Avenir*, art. du 29 déc. 1830 et du 10 janvier 1831).

blé manquait sur les marchés, il y avait une effrayante hausse dans sa valeur vénale; les réserves des couvents, du clergé, des grands propriétaires étaient épuisées quand la famine commençait à atteindre la famille de l'artisan. Sans doute, il supportait la plus forte part dans le malheur commun; mais enfin, c'était un malheur commun, tandis qu'aujourd'hui, dans les pays industriels, il est seul à se plaindre, seul à mourir lorsqu'il n'a plus d'ouvrage. Que lui importe que le pain soit à un liard la livre, s'il ne trouve pas à gagner ce liard ?¹

II

Ces considérations avaient pour de Coux une importance capitale : c'est par là qu'il avait retrouvé la foi. Depuis lors il n'avait cessé d'apercevoir, dans les « conséquences pratiques du catholicisme », « le plus admirable système d'économie sociale qui ait jamais été donné à la terre »².

1. *De l'état des pauvres en Irlande.* (L'Avenir, 25 juin 1834).

2. Voir aux DOCUMENTS, § 3 : *Comment Charles de Coux perdit, puis retrouva la foi.*

Le mal dont souffre la société, il n'hésitait pas à le nommer : c'est l'individualisme. L'individualisme, disait-il, est, pour la France — et volontiers il en aurait dit autant de toute l'Europe — « le plus grand de ses maux, la cause première de ses souffrances ¹. » Mais quelle est la force capable de s'opposer victorieusement à l'individualisme? La religion.

Véritable et unique principe de la sociabilité moderne, la religion est perpétuellement en lutte avec l'intérêt individuel, c'est-à-dire avec le principe destructeur de toute sociabilité.

Or, le catholicisme, dont le gallicanisme avait fait, sous les rois, un « captif presque volontaire », s'est redressé après leur chute. Les révolutions, en laissant le clergé en face du peuple, et de toutes les forces matérielles qui pèsent sur le peuple, lui ont imposé de nouveaux devoirs.

Aujourd'hui le combat n'est plus, au fond, que ce qu'il fut au moyen-âge ; le catholicisme est aux prises avec l'aristocratie des richesses, comme autrefois avec l'aristocratie territoriale.

1. *Des Associations patriotiques.* (L'*Avenir*, 21 mars 1834).

Au moyen âge, il brisa l'une en appelant le peuple, le véritable peuple, l'immense majorité des habitants du sol à la liberté civile ; aujourd'hui il brisera l'autre de la même manière, en affranchissant les prolétaires du monopole qu'exercent sur leur main-d'œuvre les capitalistes qui l'achètent pour la revendre. Le gage de sa victoire est dans tous les signes avant-coureurs de la ruine du système industriel. D'autres relations sociales entre le maître et l'ouvrier succéderont à celles qui existent maintenant ; la religion présidera à leur naissance, et ses ministres, redevenus les défenseurs naturels du pauvre, retrouveront dans la plus belle, la plus impérissable de leurs attributions mortelles la puissance qui reconstituera le monde.

De Coux observe que partout, en Belgique, en Irlande, en Pologne, et déjà en France, le clergé s'engage dans cette voie. Les prêtres « se font peuple » : ils entrent dans la liberté afin de la retenir dans les limites de l'ordre.

Et leur parole menaçante arrache tantôt une franchise au gouvernement qui accable leurs frères de sa tyrannie, et tantôt un morceau de pain au mauvais riche qui écrase le pauvre de ses exactions industrielles.

Là même où ils ne réussissent pas, leur in-

fluence augmente ; « l'aristocratie d'argent » perd tout ce qu'ils gagnent.

La tendance démocratique du catholicisme dans les pays où les classes pauvres sont menacées d'une misère prochaine est assurément le plus remarquable des phénomènes de notre époque. Quels sont, en Angleterre, les plus ardents partisans du suffrage universel ; qui voulait réduire le cens électoral à 25 florins en Belgique ; qui a demandé son entière suppression en France ? Les catholiques. Qui s'oppose partout à l'affranchissement politique des masses ? Les hauts barons de l'industrialisme, ces hommes qui fixent à leur gré le prix des salaires, et prétendent substituer au frein des croyances religieuses la menace d'une famine, pour ainsi dire individuelle, qui frapperait à l'instant le prolétaire expulsé de leurs ateliers. Les uns et les autres se tromperaient-ils sur leurs véritables intérêts ? Non, assurément, mais le monde a marché. Déjà le système industriel produit partout ses fruits les plus amers ; déjà une effrayante détresse a succédé au bien-être que d'abord il avait donné aux peuples. Ils n'ont plus de refuge que dans la religion ; un penchant invincible les ramène à elle, car le temps des jouissances est passé. Il leur faut des consolations aujourd'hui, et leur souveraineté ne s'exercera dorénavant qu'au profit du catholicisme ¹.

1. *De l'état moral de l'Europe.* (L'Avenir, 21 avril 1834).

Que le peuple dût exercer désormais sa puissance au profit du catholicisme, de Coux n'en doutait pas. Mais cette assurance était subordonnée chez lui à une autre : il comptait fermement que le clergé se hâterait d'adopter vis-à-vis du peuple l'attitude qu'il préconisait. Il ne faut pas séparer l'une de l'autre ces deux espérances si l'on veut porter sur son optimisme un jugement équitable.

L'établissement du suffrage universel devait aussi, dans sa pensée, contribuer à la solution pacifique des conflits qu'il voyait s'élever partout entre le capital et le travail. Il s'en est expliqué dans une page singulièrement confiante :

Par la nature même de ses relations avec le cultivateur, le propriétaire se laisse aller sans effort à un sentiment de bienveillance qui devient pour l'un une garantie de bonheur, et pour l'autre une garantie de repos. Mais le fabricant, mais l'industriel qui tient à sa solde un grand nombre d'artisans, n'a et ne peut avoir avec eux, dans l'état présent de notre législation électorale, que des rapports de vendeur à acheteur. Il prend la main-d'œuvre au plus bas prix possible afin de soutenir une concurrence qui ne lui permet pas d'être généreux, et il ferme sur eux sa manufacture ou son

atelier aussitôt que ses magasins sont encombrés. Aussi sa demeure n'est-elle qu'un lieu de passage dans lequel l'ouvrier s'arrête un moment pour aller ensuite chercher ailleurs un salaire. Point d'attachement entre lui et son maître, parce que le payé a toujours besoin du payant, et jamais le payant du payé. Telle est aujourd'hui la situation du monde industriel, et c'est évidemment de cette situation que sortent les fréquentes émeutes qui éclatent dans nos fabriques, que découle la nécessité où se trouvent déjà les capitalistes anglais, où se trouveront bientôt les capitalistes français de changer leurs maisons en autant de châteaux-forts. Reconnaissez à l'ouvrier le droit de suffrage, et cette guerre sourde qui épuise notre commerce finira d'elle-même. Le prolétaire aura perpétuellement quelque chose à donner au fabricant en échange des bienfaits qu'il en recevra, son vote. Ce ne sera plus seulement son travail, mais encore son amitié qu'il faudra obtenir pour avoir quelque poids dans les affaires. Alors la charité aura un motif permanent, et comme ce motif agira d'une manière universelle, ce surcroît de dépense consolera toutes les misères, apaisera toutes les irritations, sans causer de véritable perte au capitaliste ¹.

C'est dans l'intérêt des classes ouvrières que de Caux réclamait, dans ce tableau idyllique,

¹. *Du cens électoral dans l'intérêt des classes ouvrières.* (L'Avenir, 6 avril 1831).

le suffrage universel. De fait, la participation des travailleurs manuels à l'élaboration des lois, si indirecte qu'elle ait été, a du moins eu pour conséquence d'imposer de plus en plus à l'attention des assemblées législatives les conflits industriels et de préparer la voie aux lois de protection ouvrière. Sur ce point, de Coux ne s'est pas trompé.

La crise, d'ailleurs, était, à ses propres yeux, trop grave pour se résoudre vite et par des moyens purement politiques. Il l'a dit nettement : le mal n'est pas au dehors, mais au dedans. Il en a même décrit les étapes :

Par degrés la société se séparera en deux fractions, et la propriété défendue par l'une sera ouvertement attaquée par l'autre. Depuis trois siècles le monde chrétien se prépare à cette lutte qui sera comme la fin de la civilisation moderne.

La Réforme a inauguré ce mouvement ; la philosophie a continué. Dans un terrain si bien préparé, les « économistes » ont pu jeter leur semence. Mais le temps de la récolte est venu :

C'est à présent que l'industrialisme va recueillir

ce qu'il a semé. Il a allumé une soif ardente chez les classes ouvrières, la soif des jouissances matérielles, et son ignorance du cœur humain est grande s'il s'imagine que, dans la crainte de troubler le sommeil de ses élus, elles se résigneront au supplice de la faim. Parlez d'ordre à qui l'ordre est utile, et il pourra vous comprendre ; mais celui auquel cet ordre ne donne rien répondra à vos déclamations par les rugissements du désespoir. Sans foi dans une autre vie, sans espérance dans celle-ci, que lui importe, à lui déjà ruiné, la ruine de tous ? Ce qu'il veut, ce que déjà il demande, c'est une autre position sociale, un changement quelconque dans sa destinée ; et ce changement, qui pourra le lui refuser quand il se montrera prêt à l'accepter au besoin de la main du bourreau ?

Le mal est donc au dedans. Le remède doit être du même ordre. Une carrière magnifique s'ouvre ainsi devant le christianisme. Seul il peut donner du pain à ces populations affamées « qui vont peut-être devenir au dix-neuvième siècle, observe de Coux, ce que furent au cinquième siècle les plus féroces d'entre les barbares ». L'Eglise accomplira cette œuvre d'autant mieux qu'elle sera moins assujettie au joug du pouvoir, et si, revendiquant son indépendance, elle reprend avec elle « ses allures

libérales du moyen âge. » Cependant, quoi qu'elle fasse, de grandes catastrophes sont imminentes.

Les débats de nos Chambres ou de la conférence, le morcellement de la Belgique, la chute d'une dynastie, la réforme parlementaire, sont des questions sans importance quand on les met en regard de cette lèpre du paupérisme qui ronge l'Europe. Cependant, semblables à cet astrologue qui, l'œil fixé sur les astres, ne voyait pas l'abîme ouvert devant lui, nous portons nos regards vers les hautes régions du monde politique, comme si les intérêts qui s'y agitent devaient avoir une influence permanente sur le sort de notre patrie. C'est plus bas qu'il faut descendre pour le connaître, au milieu de ces multitudes que l'on appelle peuple quand on en a besoin, et populace ensuite. Parmi elles, la famine a fixé sa demeure. Elle est leur conseillère, et déjà sur l'autre rive de la Manche, elle a prononcé le mot d'ordre qui bouleversera l'Europe. Le voici : Guerre aux riches !

Si de Coux s'est arrêté à quelques illusions, s'il n'a ni décrit ni même aperçu toutes les réformes nécessaires, il a du moins, et très vigoureusement, dénoncé le mal et indiqué, d'un geste ferme et sûr, la direction qu'il fallait prendre pour rencontrer le salut. A peine

eut-il constaté la vertu sociale du catholicisme que, tout de suite, il redevint catholique ; et, en même temps, il pensa que le peuple, mis en face de la même évidence, en tirerait la même conclusion et, comme lui, retrouverait l'Eglise. Toute sa vie il travailla à préparer et à faciliter cette conversion.

II. — VILLENEUVE-BARGEMONT

En 1834, l'abbé Gerbet avait fondé, de concert avec ses amis, les abbés de Salinis et de Scorbiac, un « recueil religieux, philosophique et littéraire » qui s'intitulait l'*Université catholique*. De Coux, paraît-il, trouvait que ce titre « ne mordait pas assez sur le peuple, et il aurait voulu lui substituer cet autre : *Le Parti social* ¹. » Ce regret ne l'empêcha pas d'y collaborer. Il y rencontra d'ailleurs un précieux auxiliaire en la personne du vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont qui venait de publier, de son côté, une *Economie politique chrétienne*, bientôt suivie d'une *Histoire de l'Economie politique*.

1. H. JOLY. *Le Socialisme chrétien*, § IV : La crise de 48 : (D'après des renseignements recueillis à l'*Univers*.)

Ancien préfet du Tarn-et-Garonne, de la Charente, de la Meurthe, de la Loire-Inférieure, du Nord, Villeneuve-Bargemont était préparé par sa carrière administrative à l'étude des questions sociales ; catholique convaincu, il était de plus frappé du concours que l'Eglise pouvait apporter à leur solution. C'est de cette expérience et de cette conviction qu'est sortie toute son œuvre.

I

Les principes fondamentaux de la législation sociale sont, aux yeux de Villeneuve-Bargemont, ceux-là même dont la Bible nous a conservé le dépôt. S'il passe en revue l'histoire économique des peuples, — autant du moins que le lui permettaient les connaissances historiques de l'époque — c'est pour aboutir à cette démonstration. Successivement, les Perses, les Mèdes, les Assyriens, les Egyptiens, les Chinois, les Grecs et les Romains

viennent témoigner en faveur de la législation mosaïque, ou, plus exactement, en faveur du Décalogue :

Plus de trente-trois siècles se sont écoulés depuis que Moïse rapporta les tables de la loi de la montagne sainte, et, chose admirable ! tout ce que l'on rencontrait de juste, de pur et de vrai dans la législation, la philosophie, la morale, et l'économie sociale des peuples anciens et modernes, tout ce que l'expérience des siècles et les efforts de la raison humaine ont fait découvrir de plus parfait pour établir la société et la civilisation sur des bases immuables, toute justice, en un mot, tire son origine de cette source auguste ¹.

L'un des grands bienfaits du christianisme, c'est d'avoir rétabli, dans les esprits et dans les mœurs, ces « véritables principes de la science économique », et préparé ainsi, au point de vue de la formation et de la distribution des richesses, l'organisation la plus conforme à la justice, à la sagesse et à la politique.

De cette harmonie le monde chrétien jouit aussi longtemps que dura, chez les peuples occidentaux, l'unité chrétienne. Le protestan-

1. *Histoire de l'Economie politique*, t. I^{er}, ch. II, p. 44.

tisme, qui vint la rompre, compromet en même temps l'œuvre économique et sociale du christianisme :

Tant que l'unité de foi fut maintenue dans la grande société chrétienne, il y eut également unité dans les doctrines philosophiques et économiques. La production et l'usage des richesses demeurèrent subordonnés à des règles de justice, de modération, de charité... Mais lorsque cette auguste unité se trouva violemment rompue par la réformation de Luther, il était inévitable que, tour à tour, on vît reparaître les doctrines qui semblaient condamnées pour jamais au mépris et à l'oubli... Par une conséquence nécessaire, l'unité théorique de la civilisation disparut pareillement, et les deux systèmes d'économie politique se trouvèrent en présence, l'un fidèle aux principes immuables du catholicisme, l'autre destiné à parcourir le vaste cercle des erreurs et des variations de l'esprit humain ¹.

De ce point de vue, Villeneuve-Bargemont cherche à apprécier l'influence de la Réforme sur l'économie politique; on ne s'étonnera pas des résultats qu'il lui attribue. Elle rendit, selon lui, plus malheureuse et plus précaire

1. *Hist. de l'Economie polit.*, t. II, ch. II, p. 34.